

**MARS 2025**

# **SURVEILLANCE DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS HYDRO-ALCOOLIQUES EN ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX**

**Protocole national 2025  
EHPAD et établissements du secteur du handicap**



Mission nationale PRIMO  
Volet Prévention et Contrôle des Infections



## Groupe de pilotage

### **CPias Pays de la Loire (coordonnateur mission PRIMO)**

G. BIRGAND



### **CPias Auvergne-Rhône-Alpes (associé mission PRIMO)**

A. SAVEY

M. GIARD

C. MOREAU

A. MACHUT



## Santé Publique France

S. ALLEAUME



## Réseau National des CPias



## Sommaire

1. Introduction .....	5
2. Objectifs .....	5
3. Méthodes .....	6
4. Guide d'utilisation de l'application de saisie .....	10

## Acronymes

CPias : Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

EAM : Etablissement d'accueil médicalisé

EEAP : Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EMH : Equipe mobile d'hygiène

EMS : Etablissement médico-social

EOH : Equipe opérationnelle d'hygiène

EAM : Etablissements d'accueil médicalisé

FHA : Frictions hydro-alcooliques

FAM : Foyer d'accueil médicalisé

GIR : Groupe iso-ressources

GMP : GIR moyen pondéré

IAS : Infections associées aux soins

IEM : Institut d'éducation motrice

IME : Institut médico-éducatif

MAS : Maison d'accueil spécialisé

MATIS : Mission d'appui transversal à la prévention des infections associées aux soins

PHA : Produits hydro-alcooliques

PRI : Prévention du risque infectieux

PRIMO : Prévention des infections associées aux soins et antibiorésistance en ville et médico-social

## 1. Introduction

---

L'implantation des structures pour personnes âgées dépendantes est en expansion constante depuis maintenant plusieurs années. La France compte près de 7 400 EHPAD et 3 700 établissements du secteur du handicap (de type EAM-FAM, MAS, IME, IEM, EEAP cf. FINESS fév 2025), soit respectivement 600 000 et 530 000 résidents, nécessitant des soins de plus en plus complexes.

Les établissements médico-sociaux (EMS) (EHPAD et établissements du secteur du handicap) sont des lieux de vie de résidents aux multiples comorbidités, handicaps physiques et troubles cognitifs, facteurs de vulnérabilité aux infections. Ces structures offrent de nombreuses possibilités de socialisation (repas partagés, activités récréatives, animations communes) qui augmentent la probabilité de transmission de pathogènes d'une personne à une autre. Ils sont par ailleurs des lieux de soins ou de nombreux professionnels de santé libéraux ou salariés prennent en charge les résidents.

Selon l'enquête nationale de prévalence des infections associées aux soins (IAS) et des traitements antibiotiques en EHPAD de 2016 (Prév'EHPAD), **le risque d'IAS chez les résidents est estimé de 3 à 5 %**. Les infections respiratoires aiguës (IRA) basses constituaient, avec les infections urinaires, la première cause de morbidité infectieuse en collectivité de personnes âgées (36%). En période hivernale, les épidémies d'IRA affectent 18 à 25% des résidents, avec 3% de décès et 6% d'hospitalisation. La résistance aux antibiotiques en EHPAD est également un fort enjeu de santé publique. Lors de l'enquête nationale Prév'EHPAD, **13,3% des souches d'entérobactéries isolées de prélèvements cliniques étaient multi-résistantes aux antibiotiques** (production de bêta-lactamase à spectre étendu).

Les précautions standard constituent la stratégie de base pour la prévention de la transmission des microorganismes responsables d'IAS et de diffusion de la résistance aux antibiotiques. L'hygiène des mains est un geste pluriquotidien dont la stricte observance est indispensable **pour prévenir les IAS. La friction hydro-alcoolique (FHA) est la technique de référence. Qu'elle soit en solution ou en gel, elle bénéficie des nombreux avantages : amélioration de l'observance de l'hygiène des mains, bonne tolérance, meilleure efficacité/activité, gain de temps.**

La connaissance de **la quantité de PHA (en litres) achetée annuellement apparaît comme un proxy-indicateur ou un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains** dans les EMS. Cet état des lieux permettra d'estimer la fréquence du recours aux PHA puis dans un second temps d'initier des actions de sensibilisation et de prévention.

## 2. Objectifs

---

- Réaliser un **état des lieux quantitatif de l'utilisation des produits hydro-alcooliques (PHA)**, technique de référence d'hygiène des mains, dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et établissements du secteur du handicap à l'échelle inter-régionale.
- **Sensibiliser les professionnels des EHPAD et établissements du secteur du handicap à l'utilisation des PHA** par des comparaisons inter-établissements et inter-régionales, et décrire les tendances évolutives d'utilisation des PHA.
- Interpréter les données obtenues à des fins **d'actions d'amélioration de l'hygiène des mains en EHPAD et en établissements du secteur du handicap.**

### 3. Méthodes

#### Population cible

Cette surveillance est proposée à tous les EHPAD et établissements du secteur du handicap couverts par le dispositif des équipes mobiles d'hygiène de France métropolitaine et territoires ultra-marin. La participation se basera sur le volontariat.

Les EMS hébergeant des résidents à l'année et catégorie FINESS associée pouvant participer à la campagne de surveillance 2025 de la consommation des PHA en 2024 sont listés ci-après :

- |                         |   |                     |
|-------------------------|---|---------------------|
| - EHPAD (catégorie 500) | } | Adultes             |
| - EAM (catégorie 448)   |   |                     |
| - FAM (catégorie 437)   |   |                     |
| - MAS (catégorie 255)   |   |                     |
| -                       | } | Enfants/Adolescents |
| - IME (catégorie 183)   |   |                     |
| - IEM (catégorie 192)   |   |                     |
| - EEAP (catégorie 188)  |   |                     |

#### Calendrier du programme PRIMO

Les établissements pourront saisir les données de surveillance sur la plateforme PRIMO du **1<sup>er</sup> Mars jusqu'au 31 Mai 2025**.

L'analyse des données sera réalisée durant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2025.

Les restitutions régionales et nationales seront effectuées au dernier trimestre 2025.

#### Inscription et connexion au programme de surveillance

**Une seule saisie par établissement (FINESS géographique) est possible.**

**Une personne avec un même compte peut saisir pour différents établissements.**

Le compte informatique utilisé les années précédentes pour compléter le formulaire est utilisable pour cette nouvelle campagne de surveillance 2025. En cas d'oubli de mot de passe, veuillez-vous référer à la [Foire aux questions](#) relatives à cette campagne de surveillance disponible sur le site internet de PRIMO.

L'outil informatique associé à cet audit est une application Web et ne nécessite aucune installation. Cependant, il est nécessaire de disposer d'une connexion internet et d'un navigateur récent à jour.

L'application est accessible via votre navigateur sur :

<https://antibioresistance.fr/login>

Elle vous permettra principalement :

- De saisir les données de votre établissement
- D'éditer un poster de résultats
- D'avoir accès à des outils existants de promotion de l'hygiène des mains par FHA

L'accès à l'application nécessite de disposer du numéro FINESS de votre établissement.

Les données de la personne déclarante à renseigner sont :

- Email ;
- Profession : Directeur, Infirmier/ère coordinateur/trice (IDEC), Médecin coordonnateur, Equipe d'hygiène, Qualiticien, Autre...

*Le choix du référent est très important : c'est la personne qui va recevoir des informations, qui devra les transmettre aux personnes concernées et qui aura accès à l'ensemble des fonctions de l'application. En pratique, il peut s'agir du coordonnateur de la surveillance mais tout aussi bien d'une personne déléguée.*

## Données collectées

Les données nécessaires figurent dans le rapport d'activité de l'établissement.

*Données établissement :*

- Votre établissement
  - Possède un "responsable de la prévention du risque infectieux (PRI)" identifié au sein de l'établissement et formé au titre de la politique de prévention du risque infectieux
  - Bénéficie d'une expertise en prévention du risque infectieux (équipe opérationnelle en hygiène, équipe mobile d'hygiène par convention)
- Statut d'établissement : public, privé, associatif, autre
- GIR moyen pondéré calculé (le plus récent) (**seulement pour les EHPAD**)

*Données consommation de PHA :*

- Nombre de places d'hébergement en 2024
- Nombre total de journées d'hébergement en 2024 (à temps complet, temporaire ou partiel)
- Volume en litres de produit hydro-alcoolique utilisé (ou acheté\*) en 2024

*\* Pour simplifier la saisie, il est possible de renseigner le volume de produit hydro-alcoolique acheté et non strictement utilisé par l'établissement.*

Cette année, seule la saisie de la consommation des PHA de l'année 2024 est demandée.

- Vous avez participé à la campagne 2024 et transmis votre consommation 2023 : la tendance 2023-2024 de votre consommation sera automatiquement calculée

- Vous n'avez pas participé à la campagne 2024 : l'évolution 2023-2024 de la consommation de votre établissement ne sera pas disponible cette année, mais elle le sera lors de votre participation l'année prochaine.

## Définitions

- Produits hydro-alcooliques : Les produits prêts à l'emploi à base d'alcool sous forme de gel, mousse ou de liquide sont à inclure dans le recueil.
- Possède un "responsable de la prévention du risque infectieux" identifié au sein de l'établissement et formé au titre de la politique de prévention du risque infectieux : Personne formée à la prévention du risque infectieux associé aux soins et reconnue comme telle au sein de la structure.



- Bénéficie d'une expertise en hygiène : L'établissement bénéficie d'une EOH au sein de l'établissement de santé dans lequel il est intégré, ou une convention est établie avec une équipe opérationnelle d'hygiène d'un établissement sanitaire voisin, ou d'une équipe mobile d'hygiène (équipe mobile d'hygiène de territoire, relai territorial en hygiène...). L'équipe d'hygiène intervient régulièrement à périodes définies au sein de l'établissement.
- Volume **en litres (L)** de produit hydro-alcoolique utilisé (ou acheté) en 2024 (tous types de flacons à convertir en litres, flacons poches 100mL = 0,1L, 250mL = 0,25L, 500mL = 0,5L). Le volume de produit hydro-alcoolique sera exprimé **en litres** et calculé en fonction du volume et du nombre des flacons utilisés (ou achetés) et du nombre d'unités. Par exemple : 500 flacons de 100 ml = 500 x 0,1L = 50 litres et 40 flacons de 500 ml = 40 x 0,5L = 20 litres : volume à renseigner : 70 litres (50+20).

***Le volume renseigné sera celui utilisé pour estimer le nombre de frictions réalisées par jour de présence d'un résident. Il doit autant que possible se rapprocher du volume réellement utilisé durant l'année.***

## Indicateurs de suivi

Le calcul du nombre de frictions par résident et par jour répondra à la règle suivante :

$$\frac{\text{Volume PHA (L)} \times 1000}{\text{Nombre de journées d'hébergement} \times 3 \text{ mL}}$$

(1 friction = 3 mL de PHA)

**IMPORTANT** : Ce calcul basé sur les données de consommation des produits hydro-alcooliques permet d'estimer le nombre de frictions réalisées chaque jour pour un résident donné. Cette valeur cumule le nombre de frictions théoriquement réalisées par l'ensemble des professionnels en charge du patient donné.

## Restitution des données à l'établissement

La restitution des données se fera sous forme de poster automatisé, vous informant

- De votre nombre de frictions par jour et par résident en 2024
- De la tendance de consommation entre 2023 et 2024 (si l'établissement a participé à la campagne 2024 de collecte de données de l'année 2023)
- D'une comparaison de vos données à celles obtenues à l'échelle régionale et nationale

Les données de surveillance feront l'objet d'un rapport national qui sera transmis pour validation et publication par Santé publique France (dernier trimestre 2025).

## Règles légales

En application des dispositions de l'article R.1413-86 du code de la santé publique et de la convention de partenariat n°18DMIP019-0 relative à la Mission Nationale Infections Associées aux Soins (MNIAS), le CPias Pays de la Loire a été nommé par Santé publique France en tant que CPias-coordonnateur de la mise en œuvre de la mission nationale n°1 « Surveillance et

prévention de la résistance bactérienne aux antibiotiques et des infections associées aux soins en soins de ville et secteur médico-social » (PRIMO), décision n° 18DMIP019-0.

## 4. Guide d'utilisation de l'application de saisie

### Etape 1 : Accédez à la plateforme de saisie

Cliquez ou suivez le lien : <https://antibioresistance.fr/login>

### Etape 2 : Créez votre compte ou connectez-vous

En cliquant sur l'onglet « Créez votre compte », vous accédez à un formulaire de saisie de vos coordonnées. Un courriel de prise en compte de votre inscription vous sera envoyé, vous recevrez les identifiants pour vous connecter.

Si vous avez des questions avant de débuter le remplissage du formulaire, vous pouvez consulter la [Foire aux questions](#) spécifique à la campagne de surveillance de la consommation des PHA en ESMS.

### Etape 3 : Renseignement des données établissement

Le choix de votre établissement s'effectue à l'aide de listes déroulantes : par région, par le nom et la ville de l'établissement.

Lors du choix de votre établissement, la ville, le nom de l'établissement et le numéro FINESS géographique s'affichent pour vous permettre de vérifier s'il s'agit du bon établissement.

Pour les établissements du secteur du handicap (FAM, MAS, EAM, IEM, IME, EEAP), ne pas remplir l'item « GIR moyen pondéré calculé (le plus récent) », le non remplissage de celui-ci n'est pas bloquant pour la suite du formulaire.

Données établissement

**Données de consommation de produits hydro-alcooliques 2024**

**Région**

Sélectionner
▼

**Etablissement**

x ▼

*Si votre établissement ne figure pas dans la liste, merci de nous contacter*

**Votre établissement**

Possède un référent de la prévention du risque infectieux (PRI) identifié et formé au titre de la politique de prévention du risque infectieux.

Bénéficie d'une expertise en hygiène hospitalière (une équipe opérationnelle en hygiène, une équipe mobile d'hygiène par convention).

**Statut**

Public  
  Privé  
  Associatif  
  Autres

**Dernier GIR moyen pondéré calculé le plus récent (pour les Ehad uniquement)**

## Etape 4 : Saisie des données de consommation des produits hydro-alcooliques

Données établissement



Données de consommation de produits hydro-alcooliques 2024

Le calcul par établissement répondra à la règle suivante : Nombre de frictions réalisées par les professionnels de l'établissement par résident par jour = (Volume SHA (L) x 1000) / (Nombre de journées d'hébergement x 3 ml\*)

\*Une friction hydro-alcoolique nécessitant en moyenne 3 ml de produit hydro-alcoolique.

Cet indicateur permet d'estimer combien de frictions sont réalisées lors de la prise en soin d'un résident.



Le volume de produit hydro-alcoolique sera exprimé **en litres** et calculé en fonction du volume et du nombre des flacons utilisés (ou achetés) et du nombre d'unité.

Par exemple : 500 flacons de 100 ml = 500 x 0,1L = 50 litres et 40 flacons de 500 ml = 40 x 0,5L = 20 litres. Le volume à renseigner sera 70 litres (50+20). Volume **en litre (L)** de produit hydroalcoolique utilisé (ou acheté) en 2024 (tout type de flacons à convertir en litres, flacons poches 100mL= 0,1L, 250mL=0,25L, 500mL=0,5L).

Rapprochez-vous de votre fournisseur si besoin

\* Pour simplifier la saisie, il est possible de renseigner le volume de produit hydro-alcoolique acheté et non strictement utilisé par l'établissement.

Quel volume en litres de produit hydro-alcoolique votre établissement a-t-il utilisé (ou acheté\*) en 2024 ?

- Sous forme de gel ou de liquide ?  litre(s)

- Sous forme de mousse ?  litre(s)

Quel était le nombre de places d'hébergement dans votre établissement en 2024 ?  places

Quel était le nombre total de journées d'hébergement en 2024 ? (à temps complet, temporaire ou partiel)  jours

Informations sur le déclarant

Qualité de la personne qui remplit le questionnaire :

Adresse Email permettant de vous contacter :

← Précédent

Envoyer

**Attention** : pour observer la tendance entre 2023 et 2024, il faudra que votre établissement ait participé à la surveillance en 2024. Vous pourrez observer une évolution de la consommation pour votre établissement en participant de nouveau en 2026.

### **Etape 5 : Rapport automatisé sous format PDF**

L'application génère automatiquement un poster de résultat de votre consommation des produits hydro-alcooliques en nombre de frictions par jour de présence d'un résident.

Toutes les données nécessaires sont remplies et vous pouvez [accéder à la synthèse](#).

### **Etape 6 : Outils de promotion de l'hygiène des mains**

À la suite de votre saisie, le poster de résultat sera généré et une page répertoriant tous les outils relatifs à l'hygiène des mains existants s'ouvrira. Vous pourrez (re)découvrir l'outil de la mission PRIMO (PREMM's) et les outils de la mission MATIS (Pulpe'friction et les vidéos « Dessine ma vie de SHA »).